LETTRE

DV ROY, ENVOYEE

à Monsieur le premier President, sur l'accomplissement & consommation des Mariages: Ensemble les feux de joye faits en suitte d'iceux en la Ville de Bordeaux.

A PARIS,
Pour Sylvestre Moreau, en la Court du Palais, devant la Chãbre des Cõptes.
M. DC. XV.

Avec Permission.

Case
F
39
.326
1615 Loue

THE NEWBERRY
LIBRARY

1

47-2035

Lettre enuoyée à Monsienr le premier President de Verdun en sa Cour de Parlement, sur l'accomplissement & consommation du Mariage, auec les feux de joye qui ont esté faits en la ville de Bordeaux, suiuant les partemens des Infantes.

MONSIEVR de Verdun, par mes dernieres ie vous ay dóné aduis de mon arriuée en ceste ville: Maintenant vous sçauez par la presente que ce jourd'huy

les épousailles de ma Sœur auec le Prince d'Espagne, ont esté celebrées dans la grande Eglise de ceste-dicte ville, en tresbonne compagnie : comme aussi ont esté les miennes en mesme temps à Bourges en Espagne, que mardy prochain madicte Sœur partira pour estre conduitte sur la frontiere par mon Cousin le Duc de Guyse, pour la consigner és mains de ceux qui ont pouuoir de la part du Roy d'Espagne de la receuoir : & de consigner aussi en celle de mondit Cousin, la Royne mon épouse, pour l'amener & conduire en ce lieu le iour de ladicte consignation & échange, ayant

eſté prié: Au premier iour de Nouembre prochain ie partiray doncques incontinent apres qu'elle ſera arriuee pour retourner à Paris, & comme du tout i'ay à l'inſtant rendu & fait rendre graces à Dieu par prieres publicques, & chanter des Te Deums, auec les feus de joye que mes bons ſubjects ont fait pour me teſmoigner leur allegreſſe, & le contentement qu'ils en reçoiuent. Ie vous prie qu'il en ſoit fait de meſme en ma bonne ville de Paris, & en donner aduis à tous mes bons ſeruiteurs de delà, Continuant voſtre ſoin accouſtumé à maintenir en paix & repos ceux de

madicte ville, & à les fortifier & en la fidellité & affection qu'ils ont touſiours portée, & en l'obeyſſance que naturellemét me ilś dónent, ſans ſouffrir parmy eux aucune diuiſion qui puiſſe alterer le repos & tranquillité pudlique, ſelon l'entiere & parfaicte confiance que i'en ay en vous : Priant ſur ce noſtre Seigneur, qu'il vous ait, Monſieur de Verdun ; en ſa ſaincte & digne garde. Eſcrite à Bordeaux le dixhuictieſme Octobre mil ſix cens & quinze. Signé Louys, & plus pas De Lomenye.

PAr grace & permission, il est permis à Sylvestre Moreau, marchant Libraire, de faire imprimer par tel Imprimeur que bon luy semblera, la Lettre du Roy envoyée à M. le premier President, &c. Et deffences à tous autres Libraires ou Imprimeurs de l'imprimer ou contrefaire sans la permission de mondit Seigneur le premier President.